



VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Sciences économiques et sociales

ENSEIGNEMENT

SPECIALITÉ

QUELS SONT LES CARACTÉRISTIQUES CONTEMPORAINES ET LES FACTEURS DE LA MOBILITÉ SOCIALE ?

Les objectifs d'apprentissage des élèves sont strictement définis par les programmes.

Cette fiche pédagogique, à destination des professeurs, vise à les accompagner dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ni constituer un modèle, chaque fiche explicite les objectifs d'apprentissage et les savoirs scientifiques auxquels ils se rapportent, suggère des ressources et activités pédagogiques utilisables en classe et propose des indications bibliographiques.

Objectifs d'apprentissage

- Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle).
- Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.
- Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle) ; comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide.
- À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes.
- Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation, et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.

Problématique d'ensemble

En prenant appui sur les acquis des thèmes « [Comment est structurée la société française actuelle ?](#) » et « [Quelle est l'action de l'École sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?](#) », ce chapitre étudie la question du déplacement des individus au sein de la structure sociale.

S'il n'est plus à démontrer que dans nos sociétés occidentales actuelles existe effectivement une mobilité sociale, il convient d'en préciser les caractéristiques contemporaines et d'en définir les facteurs. Les travaux sociologiques référencés dans ce thème tentent ainsi de répondre à des questions fondamentales pour comprendre la mobilité sociale : qu'est-ce que la mobilité sociale ? Comment la mesure-t-on ? Comment distinguer mobilité sociale et fluidité sociale ? Quelles sont les différentes dimensions de la mobilité sociale ? Quels sont les facteurs de la mobilité sociale ?

Savoirs scientifiques de référence

Savoir distinguer la mobilité sociale intergénérationnelle des autres formes de mobilité (géographique, professionnelle)

Il y a évidemment plusieurs formes de mobilités dans nos sociétés et un individu est donc susceptible d'être mobile « socialement » de différentes manières. Ainsi, un individu qui change de résidence, éventuellement de pays, connaît une **mobilité géographique**. La **mobilité professionnelle** consiste, elle, à changer de profession, d'entreprise ou de niveau de qualification au cours d'une carrière. L'étude de ce type de mobilité, dite aussi intragénérationnelle, est possible grâce aux enquêtes formation et qualification professionnelle (FQP) conduites par l'INSEE.

Ces enquêtes FQP renseignent également sur la profession et le diplôme des parents ainsi que sur la profession des grands-parents de l'enquêté. En conséquence, il est possible d'analyser une forme de **mobilité intergénérationnelle** à laquelle l'INSEE réserve le terme de **mobilité sociale**. Il s'agit alors de comparer la position sociale d'un individu avec celle de son ascendant (c'est-à-dire son origine sociale). En France, la position sociale d'un individu est appréhendée par sa catégorie socioprofessionnelle à partir de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) ou de celle des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) selon la date de l'enquête.

Les études sur la mobilité sociale n'ont longtemps concerné que les hommes en raison de la faiblesse des taux d'activité féminins jusque dans les années 1960. La position sociale des femmes était alors appréhendée par la catégorie socioprofessionnelle de leur conjoint et leur mobilité par rapport à celle de leur père. Le développement de l'activité féminine permet aujourd'hui d'évaluer la mobilité sociale féminine à partir de leur catégorie socioprofessionnelle propre. L'INSEE mesure alors la mobilité sociale des femmes selon deux approches complémentaires : soit en comparant leur catégorie socioprofessionnelle à celle de leur mère soit, pour les générations les plus anciennes, en la rapportant à celle de leur père.

Par ailleurs, les enquêtes emploi, conduites également par l'INSEE, permettent aussi l'étude de la mobilité sociale puisqu'elles interrogent sur la profession du père de l'enquêté depuis 1982 et sur celle de la mère depuis 2003. Ces enquêtes permettent finalement de construire des « tables de mobilité » à partir desquelles sont développées les analyses de la mobilité sociale.

Comprendre les principes de construction, les intérêts et les limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale

Comment les tables de mobilité sont-elles construites ?

Les tables de mobilité croisent, dans un tableau à double-entrée, les positions sociales et les origines sociales des enquêtés repérées par les six groupes socioprofessionnels d'actifs occupés ou d'anciens actifs occupés.

L'exemple suivant est la table de mobilité des hommes élaborée à l'occasion de l'enquête de 2014-2015.

PCS de l'enquêté PCS du père	(1) AE	(2) ACCE	(3) CPIS	(4) PI	(5) E	(6) O	Ensemble
Agriculteurs exploitants (1) (AE)	<u>175</u>	53	56	139	43	208	674
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2) (ACCE)	11	199	190	222	79	194	895
Cadre et professions intellectuelles supérieures (3) (CPIS)	3	78	<u>453</u>	221	73	<u>76</u>	904
Professions intermédiaires (4) (PI)	6	81	294	<u>321</u>	99	224	1 025
Employés (5) (E)	4	47	107	183	<u>97</u>	187	625
Ouvriers (6) (O)	18	191	<u>269</u>	637	331	<u>1 239</u>	2 685
Ensemble	<u>217</u>	649	1 369	1 723	722	2 128	6 808

Champ : hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs, âgés de 40 à 59 ans en 2014-2015 (base n = 5507 enquêtés). Effectifs en milliers.

Source : Merllié D. et al. (2019), *Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II*, La Découverte, coll. Repères, p.12.

Comment l'échantillon des tables de mobilité est-il construit ?

Pour éviter les biais liés aux situations de mobilité au cours de la carrière professionnelle, le champ des tables de mobilité est composé d'actifs ou d'anciens actifs âgés de 40 à 59 ans : le groupe socioprofessionnel de l'enquêté est ainsi relevé lorsque sa carrière professionnelle est déjà avancée (entre 40 et 59 ans) et celui de l'ascendant (père), au moment où l'enquêté finissait ses études.

Comment lire les tables de mobilité ?

Parmi les 6 808 000 hommes actifs occupés ou ancien actifs occupés, 217 000 sont AE et 674 000 ont un père AE. De plus, 175 000 AE sont fils d'AE. En procédant ainsi pour toutes les catégories, on note :

1. que la diagonale descendante du tableau informe sur la reproduction sociale. Elle concerne 2 484 000 personnes, soit 36,5 % de l'effectif. En conséquence, 63,5 % ont changé de position sociale par rapport à leur père ;

2. que les autres cases du tableau renseignent sur des flux de mobilité sociale entre PCS. Ainsi, 76 000 ouvriers ont un père qui était cadre et 1 239 000 un père qui était ouvrier. Par ailleurs, 269 000 cadres ont un père qui était ouvrier et 453 000 ont un père cadre ;
3. que la lecture de la table en ligne permet une analyse en termes de destinées sociales (que deviennent les fils d'une catégorie socioprofessionnelle donnée ?) : 1 239 000 fils d'ouvriers sont eux-mêmes ouvriers.
4. que la lecture de la table en colonne permet une analyse en termes de recrutement social (de quelles PCS proviennent les individus d'une PCS donnée ?) : par exemple 453 000 CPIS sont fils de CPIS.

Ces quelques informations attestent que les positions sociales ne sont pas strictement déterminées par l'origine sociale, bien que des inégalités perdurent dans la distribution des statuts sociaux. L'analyse de la mobilité sociale à partir des tables de mobilité permet d'étudier dans quelle mesure l'origine sociale d'un individu conditionne sa trajectoire sociale et plus largement d'objectiver les parcours sociaux d'une génération à l'autre.

Néanmoins, les tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale présentent plusieurs limites :

1. La difficulté, voire l'impossibilité, de hiérarchiser facilement certains groupes socioprofessionnels entre eux, ce qui est pourtant utile à une étude significative de la mobilité sociale. C'est pourquoi les travaux de l'INSEE les plus récents distinguent les flux de mobilité verticale (entre trois groupes hiérarchisés : CPIS, PI et employés et ouvriers) et non verticale (mobilité de statut entre salariés et indépendant et mobilité entre groupes dont la hiérarchisation est plus difficile : d'une part entre AE et ACCE et d'autre part entre employés et ouvriers).
2. Les tables de mobilité utilisent le niveau le plus agrégé de la classification en PCS. Or, Cédric Hugrée (2016) identifie, avec ses tables détaillées utilisant le niveau 2 de la classification (24 catégories), des flux intéressants qui ne ressortent pas avec le niveau 1. Par exemple, les enfants d'artisans deviennent plus souvent ouvriers qualifiés qu'artisans et les enfants de commerçants, plus souvent cadres supérieurs ou professions intermédiaires que commerçants. Les destinées sociales des enfants de ce groupe socioprofessionnel ACCE sont donc différentes selon qu'ils proviennent de la catégorie socioprofessionnelle des artisans ou de celle des commerçants. Les tables détaillées de mobilité mettent aussi en évidence des déplacements significatifs internes aux groupes socioprofessionnels.
3. L'usage de la classification en PCS porte, en lui-même, une limite que l'on retrouve au niveau de la constitution de l'échantillon. En effet, il concerne des actifs occupés ou des anciens actifs occupés, classés selon leur précédente activité professionnelle. Mais ces personnes peuvent être au chômage, en emploi atypique ou devenues inactives. Ces fractures économiques et sociales, qui n'apparaissent pas dans la classification en PCS, ne sont pas prises en compte dans l'analyse de la mobilité sociale.
4. Une table de mobilité conduit à considérer que les groupes socioprofessionnels sont comparables d'une génération à l'autre et que leurs positions relatives restent identiques ; or les métiers et professions évoluent fortement, de telle sorte que les conditions de vie, le prestige, le revenu qui y sont associés sont très différents entre descendants et ascendants.

Retrouvez éducol sur



Comprendre que la mobilité observée comporte une composante structurelle (mobilité structurelle) ; comprendre que la mobilité peut aussi se mesurer de manière relative indépendamment des différences de structure entre origine et position sociales (fluidité sociale) et qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide

On peut aborder cet item à partir d'un exemple fictif extrait de l'article de Louis-André Vallet (*Revue française de sociologie*, 1999, p.19).

Une société fictive numéro 1 présente la table brute de mobilité suivante.

Effectifs de la société fictive numéro 1		PCS du fils		
		Cadre	Ouvrier	Total
PCS du père	Cadre	125	75	200
	Ouvrier	125	675	800
	Total	250	750	1000

Source : Vallet, L-A. (1999), « Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, n°40-1. *Fluidité et hiérarchie. L'évolution de la stratification sociale en France*, pp. 5-64.

La **mobilité observée** correspond à l'ensemble des flux de mobilité sociale. Dans la table fictive, celle-ci représente 20 % de l'effectif ($[75 + 125] / 1\,000$). Par ailleurs, on dénombre 800 immobiles ($125 + 675$) ou personnes concernées par la **reproduction sociale**, soit 80 % de l'effectif total.

On peut aussi s'interroger sur l'origine sociale des enquêtés ainsi que sur leur destinée. La table brute de mobilité est transformée respectivement en table de recrutement (ou d'origine) et en table de destinée.

La table de **recrutement** de la société fictive numéro 1 est :

En %		PCS du fils		
		Cadre	Ouvrier	Total
PCS du père	Cadre	50	10	20
	Ouvrier	50	90	80
	Total	100	100	100

On peut lire que les ouvriers représentent 80 % de l'effectif à la génération des pères ; que 90 % des ouvriers sont fils d'ouvrier et 10 %, fils de cadre ; qu'il y a donc 9 fois plus de chances qu'un ouvrier soit fils d'ouvrier plutôt que fils de cadre.

La table de **destinée** de la société fictive numéro 1 est :

En %		PCS du fils		
		Cadre	Ouvrier	Total
PCS du père	Cadre	62,5	37,5	100
	Ouvrier	15,6	84,4	100
	Total	25	75	100

On peut lire que les ouvriers représentent 75 % de la population des fils, que 84,4 % des fils d'ouvriers sont devenus ouvriers contre 15,6 % qui sont devenus cadres et qu'il y a donc 5,4 fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier soit devenu ouvrier plutôt que cadre.

On voit le poids de l'hérédité sociale, puisque les destinées en % sont différentes de la part en % des groupes dans le total de l'effectif.

La mobilité observée comporte une dimension structurelle liée aux modifications de la structure socioprofessionnelle entre les deux générations, ce qui, avec les différences de fécondité et de migrations selon les groupes socioprofessionnels, alimente une **mobilité structurelle**. Par simplification, on ramène la mobilité structurelle à la mobilité socioprofessionnelle dont la mesure consiste à comparer les marges. Les flux entrants dans les catégories étant alimentés par les flux sortants des autres ; il convient, lors du calcul, qu'ils ne s'annulent pas et de ne pas les comptabiliser deux fois. La **mobilité structurelle** dans cette société fictive est donc : $([250 - 200] + [750 - 800]) / 2 = 50$. Cela signifie donc que l'évolution de la structure socioprofessionnelle conduit à une mobilité sociale pour 50 personnes, soit 5 % de l'effectif total (1 000). Elle représente en quelque sorte la mobilité minimale imposée par l'évolution de la structure des emplois entre deux générations. Cette mobilité détermine, avec la **fluidité sociale**, le niveau de la mobilité sociale et ses caractéristiques principales (**reproduction sociale**, **mobilité ascendante** et **déclassement**).

L'analyse en termes de **fluidité sociale** est complémentaire de l'étude des flux liés à la mobilité structurelle. Elle consiste à mesurer la force du lien entre origine et position sociales indépendamment de la taille des groupes et de leur évolution. On peut l'appréhender en utilisant les rapports de chances relatives (*odds ratios*) ; par exemple, en rapportant la probabilité qu'un fils de CPIS devienne CPIS plutôt qu'ouvrier à celle qu'un fils d'ouvrier devienne CPIS plutôt qu'ouvrier.

Dans le cadre des tables de mobilité, un rapport de chances relatives égal à 1 traduit l'absence de lien entre l'origine sociale et la destinée sociale. En revanche, plus la valeur du rapport diffère de 1, plus la répartition des positions sociales est inégalitaire. Une baisse des rapports de chances relatives dans le temps traduit une société plus fluide, donc plus mobile, avec des trajectoires ascendantes et descendantes plus nombreuses.

Mais une **société « plus mobile n'est pas nécessairement une société plus fluide »** comme nous allons le montrer avec le tableau comparant la société fictive n° 1 avec une seconde société fictive.

		Société fictive 1			Société fictive 2		
Mobilité observée	PCS fils PCS père	Cadre	Ouvrier	Total	Cadre	Ouvrier	Total
	Cadre	125	75	200	150	50	200
	Ouvrier	125	675	800	200	600	800
	Total	250	750	1000	350	650	1000
	% de mobiles	20 %			25 %		
	% d'immobiles	80 %			75 %		
	% d'ascendants	12,5 %			20 %		
	% des descendants	7,5 %			5 %		
	Rapport ascendants / descendants	<u>1.667</u>			<u>4</u>		
	Mobilité structurelle	<u>5 %</u>			<u>15 %</u>		
		Tables de destinée (en %)					
	PCS fils PCS père	Cadre	Ouvrier		Cadre	Ouvrier	
Fluidité	Cadre	62,5	37,5		75	25	
	Ouvrier	15,625	84,375		25	75	
		Rapports de probabilités (inégalités des chances)					
	Probabilité de devenir...plutôt quepour un fils de cadre	62,5 / 37,5 = 1,666666667	37,5 / 62,5 = 0,6		75 / 25 = 3	25 / 75 = 0,33333...	
	probabilité de devenir...plutôt quepour un fils d'ouvrier	15,625 / 84,375 = 0,185	84,375 / 15,625 = 5,4		25 / 75 = 0,33333...	75 / 25 = 3	
		Rapports de probabilités relatives (inégalités des chances relatives)					
Inégalité des chances de devenir cadre plutôt qu'ouvrier selon l'origine sociale (cadre/ouvrier)	1,666666667 / 0,185 = 9			3 / 0,33333... = 9			

La **mobilité observée** dans la société fictive numéro 2 est supérieure à celle de la société fictive numéro 1. La part des mobiles de 25 % y est plus élevée de 5 points et la **mobilité structurelle** de 10 points. Cette dernière autorise des perspectives de promotion sociale plus favorables puisque le rapport ascendants/descendants est $4 / 1,667 = 2,4$ fois plus élevé dans la société fictive numéro 2 que dans la société fictive numéro 1.

Effectivement, la probabilité de devenir cadre y est plus élevée pour les fils d'ouvriers comme pour les fils de cadres et l'inégalité d'accès à la position de cadre, y est plus faible. En effet, un fils de cadre a $75 / 25 = 3$ fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre dans la société fictive numéro 2, contre $62,5 / 15,625 = 4$ fois plus dans la société fictive numéro 1.

En même temps, la probabilité de devenir ouvrier y est plus faible pour les fils d'ouvriers et pour les fils de cadres. Mais, l'inégalité d'accès à la position d'ouvrier y est plus élevée aux dépens des fils d'ouvriers puisqu'elle est $75 / 25 = 3$ fois plus importante dans la société fictive numéro 2, contre $84,375 / 37,5 = 2,25$ fois seulement dans la société fictive numéro 1. Si les positions moins valorisées sont moins probables pour tout le monde, elles sont d'autant plus réservées aux fils d'ouvriers.

Ces comparaisons de probabilités sont synthétisées par les rapports de chances relatives. Ils révèlent qu'un fils de cadre a 9 fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier de

devenir cadre plutôt qu'ouvrier dans les deux sociétés fictives, en dépit des différences sur la mobilité observée. Aussi, l'ascenseur social fonctionne mieux dans la société fictive numéro 2 que dans la société fictive numéro 1, sans pour autant qu'elle soit plus démocratique dans sa distribution des positions sociales. Cette simulation montre bien que la **mobilité observée ne renseigne pas sur la fluidité sociale**.

Si nous revenons à la *table brute de mobilité des hommes d'après l'enquête FQP de 2014-2015*, nous relevons que trois groupes socioprofessionnels sont numériquement en extension, les CPIS, les PI et les employés, tandis que les trois autres sont en diminution. En conséquence, la **mobilité structurelle** concerne $(I217 - 674I + I649 - 895I + I1369 - 904I + I1723 - 1025I + I722 - 625I + I2128 - 2685I) / 2 = 1\,242$ milliers de personnes, soit 18,24 % du total.

Nous pouvons aussi illustrer l'évaluation partielle de la **fluidité sociale** en choisissant des rapports de chances significatifs. Les calculs indiquent que les fils d'ouvriers ont $[(1\,239\,000 / 269\,000) / (76\,000 / 453\,000)] = 27,45$ fois plus de chances que les fils de CPIS de devenir ouvrier plutôt que CPIS alors que le rapport de chances ouvrier/PI tombe à $[(1\,239\,000 / 637\,000) / (224\,000 / 321\,000)] = 2,787$.

L'intérêt de ces résultats est renforcé lorsqu'ils sont mis en perspective avec les évolutions de long terme. Cette démarche est facilitée par des publications en 2019 de l'INSEE, qui font état de l'évolution de la mobilité sociale des femmes et des hommes entre 1977 et 2015. Les enquêtes FQP de 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015 sont « reconstituées » afin de gagner en homogénéité et en pertinence. En particulier, l'échantillon est étendu aux 35 à 59 ans au motif que la mobilité professionnelle est stabilisée dès 35 ans maintenant, ce qui permet de comparer les situations professionnelles à âges égaux. Ensuite, les ouvriers qualifiés et employés qualifiés sont regroupés ainsi que les ouvriers non-qualifiés et employés non-qualifiés. Cela améliore la hiérarchisation des catégories et donc la mesure de la mobilité sociale. Notons que l'analyse sur le long terme puise opportunément dans les résultats de l'enquête emploi de 1953.

Des résultats de ces publications sont proposés dans le tableau suivant :

	Hommes actifs ... de 35 à 59 ans	Femmes actives ... de 35 à 59 ans par rapport à leur mère	Femmes actives ... de 35 à 59 ans par rapport à leur père
Mobilité observée			
Mobilité totale	Légère hausse de 1977 (64 %) à 1993 (67 %) puis reflux jusqu'en 2015 (65 %).	Hausse entre 1977 (59 %) et 2015 (71 %) avec ralentissement de la hausse à partir de 1993.	Hausse plus modérée que par rapport à la mère. Passage d'un taux de mobilité de 64 % en 1977 à 70 % en 2015.
L'enquête emploi de 1953 affichait un taux de mobilité de 50 % pour les hommes comme pour les femmes et le taux de mobilité des femmes est maintenant supérieur à celui des hommes.			
Mobilité structurelle	Diminution depuis 1977 avec comme valeurs 40 % en 1993 et 24 % en 2015.	Stable entre 1977 et 1993 à 43 %, baisse de 8 points ensuite (35 % en 2015).	
Fluidité sociale mesurée par les rapports de chances relatives entre...			
PI et CPIS	3,5 en 1977 puis 2,3 en 1993 et stabilité ensuite.	5,4 en 1977 et 1,7 en 2015.	2,8 en 1977 et 1,8 en 2015.
Ouvriers ou employés qualifiés et CPIS	28 en 1977 puis 12 en 1993 et stabilité ensuite.	35 en 1977 puis 6 en 1993 et 8 en 2015.	18 en 1977 puis 9 en 1993 et stabilité ensuite.
Ouvriers ou employés non qualifiés et CPIS	Environ 165 en 1977 et 35 en 2015.	17 en 2015.	40 en 2015.
ACCE et CPIS	10 en 1977 et 6 environ en 2015.	15 en 1977 et 5 en 2015.	Environ 92 en 1977 et 40 en 2015.
ACCE et PI	6 en 1977 et 3 en 2015.	3 en 1977 et 3 en 2015.	

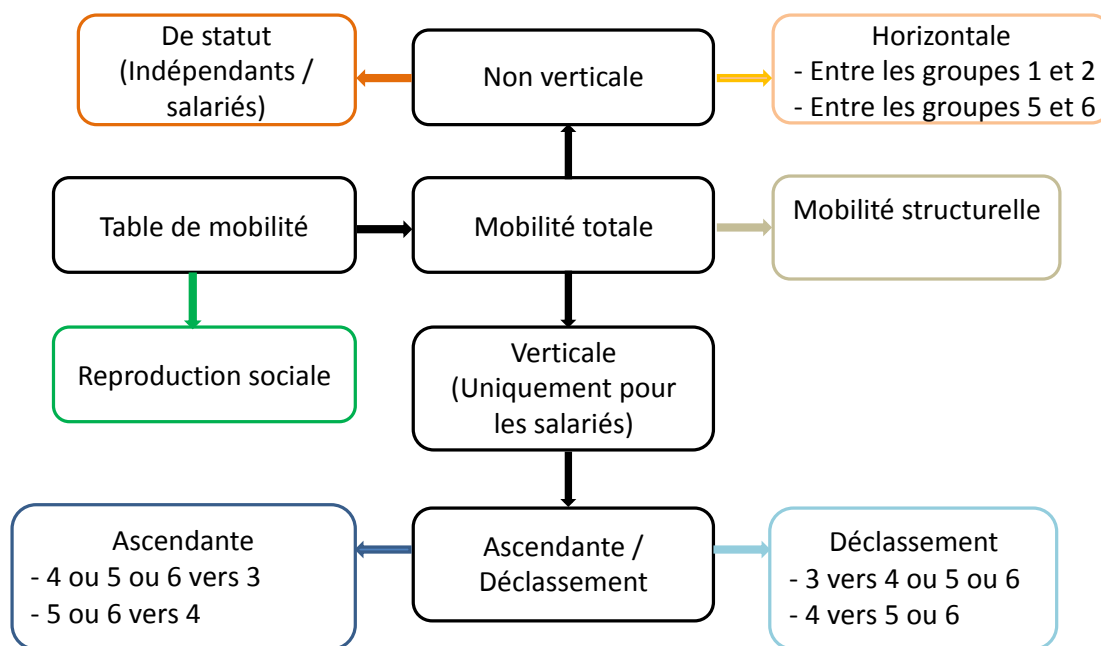
La mobilité totale a augmenté depuis le début des années 1950 pour les hommes ainsi que pour les femmes. Néanmoins, dès 1993, la croissance de la mobilité totale ralentit pour les femmes tandis qu'elle est insignifiante pour les hommes. Ces résultats convergent avec ceux sur les **mobilités structurelles** des hommes et des femmes, ce qui traduit bien l'importance considérable de l'évolution de la structure socioprofessionnelle comme facteur explicatif des déplacements sociaux.

Ils convergent aussi avec ceux sur la **fluidité sociale**. La stabilisation de la mobilité totale ou sa faible progression, en dépit de la baisse de la mobilité structurelle, est due à la hausse de la **fluidité sociale**. De fait, entre 1977 et 2015, elle a progressé pour tous les groupes sociaux, pour les femmes comme pour les hommes. Cependant, l'amélioration a souvent eu lieu avant 1993 (INSEE, Portrait social, 2019) ce qui participe au freinage de la croissance de la mobilité totale ensuite. Remarquons que la hausse de la **fluidité sociale** débute dès 1953 (C. Thélot 1982 ; L-A. Vallet 1999), ce qui en fait un facteur de la croissance de la mobilité totale dès cette date.

Les rapports de chances relatifs restent élevés et sont d'autant plus élevés que les groupes sociaux sont éloignés sur l'espace social. En considérant aussi le point d'inflexion en 1993 sur l'évolution de la mobilité totale, parfois la rupture de tendance, nous disposons de justifications de la présence de frontières relativement étanches entre les groupes sociaux.

À partir de la lecture des tables de mobilité, être capable de mettre en évidence des situations de mobilité ascendante, de reproduction sociale et de déclassement, et de retrouver les spécificités de la mobilité sociale des hommes et de celles des femmes

Les tables de mobilité permettent aussi de faire ressortir des éléments de mobilité **observée** portant sur la **reproduction sociale**, ainsi que les **mobilités ascendantes** et descendantes, c'est-à-dire le **déclassement**. Cela suppose de caractériser au préalable les situations de mobilité sociale. Jusqu'à l'enquête FQP de 2014-2015, la catégorisation utilisée par l'INSEE était la suivante.



On peut appliquer le code couleur à la table brute de mobilité déjà utilisée.

PCS de l'enquête PCS du père	(1) AE	(2) ACCE	(3) CPIS	(4) PI	(5) E	(6) O	Ensemble
Agriculteurs exploitants (1) (AE)	175	53	56	139	43	208	674
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2) (ACCE)	11	199	190	222	79	194	895
Cadre et professions intellectuelles supérieures (3) (CPIS)	3	78	453	221	73	76	904
Professions intermédiaires (4) (PI)	6	81	294	321	99	224	1 025
Employés (5) (E)	4	47	107	183	97	187	625
Ouvriers (6) (O)	18	191	269	637	331	1 239	2 685
Ensemble	217	649	1 369	1 723	722	2 128	6 808

Champ : hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs, âgés de 40 à 59 ans en 2014-2015 (base n = 5507 enquêtés). Effectifs en milliers.

Retrouvez éducol sur



Source : Merllié D. et al. (2019), *Les mutations de la société française. Les grandes questions économiques et sociales II*, La Découverte, coll. Repères, p.12.

Il est aisé d'identifier la **reproduction sociale** que nous avons déjà chiffrée à 2 484 000 personnes. La mobilité de statut concerne 1 559 000 personnes et la mobilité horizontale 582 000. La mobilité verticale est circonscrite aux groupes de salariés et se scinde en **mobilité ascendante** et **déclassement**. On dénombre 1 490 000 personnes en mobilité ascendante et 693 000 déclassées. Cela représente respectivement 21,9 % et 10,18 % de l'effectif ou 34,46 % et 16,02 % des mobiles. Aussi, il y a 2,15 fois plus de chances qu'un enquêté connaisse une promotion sociale plutôt qu'un déclassement.

Les analyses sur la **reproduction sociale** et la mobilité verticale prennent toute leur signification lorsqu'elles sont conduites sur une période de long terme.

Les résultats des différentes enquêtes depuis 1977 sur la **reproduction sociale** et la mobilité verticale sont repris dans le tableau suivant.

	Hommes actifs ... de 35 à 59 ans	Femmes actives ... de 35 à 59 ans par rapport à leur mère	Femmes actives ... de 35 à 59 ans par rapport à leur père
Mobilité observée			
Immobilité totale ou reproduction sociale	Légère baisse de 1977 (36 %) à 1993 (33 %) puis hausse jusqu'en 2015 (35 %).	Baisse entre 1977 (41 %) et 2015 (29 %) avec ralentissement de la baisse à partir de 1993.	Baisse plus modérée que par rapport à la mère. Passage d'un taux d'immobilité de 36 % en 1977 à 30 % en 2015.
L'enquête emploi de 1953 affichait un taux d'immobilité de 50 % et le taux d'immobilité des femmes est maintenant inférieur à celui des hommes.			
Mobilité non verticale	Forte baisse. 33 % en 1977 à 23 % en 2015.	Très forte baisse. 36 % en 1977 à 19 % en 2015.	Forte baisse. 33 % en 1977 à 23 % en 2015.
Mobilité verticale	Forte hausse. 31 % en 1977 à 43 % en 2015.	Très forte hausse. 23 % en 1977 à 52 % en 2015.	Forte hausse. 31 % en 1977 à 47 % en 2015.
Mobilité ascendante	En hausse de 4 points (24 % en 1977 et 28 % en 2015) en dépit de la baisse à partir de 2003 (31 %).	En hausse de 23 points (17 % en 1977 et 40 % en 2015).	En hausse de 9 points (13 % en 1977 et 22 % en 2015).
Mobilité descendante (déclassement)	En hausse 8 points (7 % en 1977 et 15 % en 2015).	En hausse de 6 points (6 % en 1977 et 12 % en 2015).	En hausse de 7 points (18 % en 1977 et 25 % en 2015).
Rapport mobilité ascendante/mobilité descendante	3,43 en 1977 et 1,86 et 2015. En baisse depuis 2003.	2,83 en 1977 et 3,33 et 2015. En baisse depuis 1985 (4,4).	0,72 en 1977 et 0,88 et 2015.

L'évolution de la **reproduction sociale** (immobilité totale) est l'inverse de celle de la mobilité totale. Elle diminue d'autant plus faiblement que la **mobilité structurelle** devient plus faible, en dépit d'un surcroît de **fluidité sociale**.

L'analyse de la mobilité verticale montre que l'ascenseur social est de plus en plus dynamique sur la période étudiée. Ceci peut être mis en relation avec la hausse de la **fluidité sociale** et, dans une moindre mesure, avec la **mobilité structurelle** puisqu'elle diminue. En effet, les **flux ascendants** augmentent, en particulier pour les **femmes**, ainsi que les flux descendants. De plus, les **flux ascendants** demeurent supérieurs aux flux descendants, bien qu'ils aient tendance à se rapprocher, comme le montre la diminution des rapports mobilité ascendante/mobilité descendante,

qui restent supérieurs à 1, excepté pour les **femmes** quand elles sont comparées à leur père. Néanmoins, elles connaissent une évolution « très positive », selon l'INSEE, de leur mobilité sociale puisque leurs probabilités de mobilité descendante diminuent, quelles que soient leurs origines sociales. Seulement, au fil des générations, elles occupent des emplois plus souvent salariés et qualifiés, donc plus exposés aux déclassements, ce qui explique la hausse globale des taux de déclassement depuis 40 ans. En revanche, les hommes subissent une baisse des flux ascendants à partir de 2003 due au ralentissement du développement des emplois les plus qualifiés.

Les études de l'INSEE publiées en 2019 font aussi ressortir les informations suivantes :

- Les **femmes** sont beaucoup plus souvent en mobilité ascendante par rapport à leur mère en 2015 qu'en 1977. C'est vrai aussi par rapport à leur père mais dans une moindre mesure. La distribution genrée des statuts socioprofessionnels fait qu'elles ont toujours plus de facilité à progresser socialement par rapport à leur mère que par rapport à leur père.
- Les **hommes** issus du haut de l'échelle sociale connaissent de plus en plus souvent de forts **déclassements** sociaux (fils de CPIS ou PI devenus des ouvriers ou des employés), mais ils restent moins fréquents que les déclassements plus faibles.
- Les flux de mobilité verticale se font plutôt entre des groupes proches, comme l'indiquent les tables de destinée.

Ces évolutions nuancent les analyses de Louis Chauvel ou de Camille Peugny qui mettent en avant un important processus de **déclassement** au sein de la société française. Elles ont en commun de procéder à des comparaisons entre des cohortes plutôt qu'entre des périodes longues de 19 à 24 ans comme c'est le cas à partir des enquêtes FQP. Cela évite un effet de lissage des profils de mobilité sociale et souligne la différenciation significative et durable des destins sociaux suivant l'année de naissance. Ainsi, selon Louis Chauvel (2006), les personnes « nées entre 1945 et 1950 sont restées situées au long de leur carrière sur la crête d'une vague montante de cadres qui décroche pour les puînés ». Les cohortes suivantes, nées entre 1950 et 1965, sont concernées par la stagnation de leurs chances d'accéder au salariat moyen et supérieur tandis que les cohortes nées à partir des années 1970 sont victimes d'une « banalisation des déclassements sociaux. » (L. Chauvel, 1982). Ce processus concerne les classes moyennes qui voient monter le risque de paupérisation et de basculement vers les classes populaires, et ces dernières qui voient s'amenuiser leurs chances de promotion sociale. Camille Peugny (2014) confirme le **déclassement** depuis la génération née entre 1949 et 1953 jusqu'à celle née entre 1969 et 1973. Le sociologue montre que le mouvement global reste ascendant mais que le **déclassement**, parfois fort, pour les individus issus du haut de l'échelle sociale n'est pas compensé par une progression des trajectoires ascendantes des classes populaires. À l'inverse, « Les générations nées immédiatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale ont en effet profité d'une période sans précédent de forte croissance et de plein-emploi, mais également d'une première « explosion scolaire » : ces deux dynamiques leur ont offert des perspectives historiques de mobilité sociale » (C. Peugny, 2014).

Camille Peugny montre aussi qu'il perdure une forte **reproduction sociale** en bas et en haut de l'échelle sociale, ce qui ramène à la présence de groupes sociaux relativement étanches.

Comprendre comment l'évolution de la structure socioprofessionnelle, les niveaux de formation et les ressources et configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale

Divers **facteurs** expliquent la mobilité sociale car ils influencent la mobilité structurelle et la fluidité sociale. La dynamique de la mobilité structurelle, présentée auparavant, résulte (aux différentiels près de flux migratoires et de fécondité entre les groupes) du changement dans la **structure socioprofessionnelle** entre les années 1950 et aujourd'hui (voir le thème : [Comment est structurée la société française actuelle ?](#)). Nous sommes passés d'une société agricole à une société industrielle, puis à une société post-industrielle au tournant des années 1970. Le salariat, notamment les postes d'encadrement (CPIS ou PI) dans le tertiaire, s'est considérablement développé. Toutefois, la transformation de la structure des emplois des hommes est surtout opérée à la fin des Trente Glorieuses tandis qu'elle survient plus tardivement pour les femmes. D'ailleurs, la croissance annuelle moyenne des postes qualifiés a significativement diminué à partir des années 1980 (C. Peugny, 2007), au moment même où entraient sur le marché du travail des personnes ayant connu une vague d'expansion de l'éducation secondaire et supérieure.

L'effet de l'évolution dans la distribution des emplois sur la mobilité sociale est identifié *a minima* par la mobilité structurelle. Elle facilite, sans être formellement une condition nécessaire, aussi l'amélioration de la **fluidité sociale** du fait de la hausse des **niveaux de formation**. Les familles ont perçu les opportunités de promotion sociale qui découlent de l'augmentation du nombre d'emplois qualifiés. Celle-ci est concomitante de la démocratisation (massification et réduction de l'inégalité des chances) de l'accès aux diplômes des enseignements secondaires et supérieurs constatée dès la fin des années 1960 (voir le thème : [Quelle est l'action de l'école sur les destins individuels et sur l'évolution de la société ?](#)). Étant donné que le diplôme est devenu le facteur explicatif le plus important de la position sociale dans un contexte d'accroissement de la qualification des emplois (C. Peugny 2007 ; D. Merllié et O. Monso, 2007), on comprend que son accès démocratisé se traduise par une diminution de la force du lien entre l'origine sociale et la position sociale. Effectivement, selon L-A Vallet (2017), l'extension massive de la scolarisation a contribué à la progression de la **fluidité sociale** et donc au progrès de la mobilité sociale.

Au-delà du constat global, des nuances doivent être apportées sur le processus de hausse des **niveaux de formation** et sur ses effets sur la mobilité sociale.

- La hausse des **niveaux de formation** a été plus rapide que la progression des emplois qualifiés à partir de la fin des années 1970. Aussi, la valorisation des diplômes, notamment intermédiaires (du secondaire et du supérieur court) a diminué et on débouche sur une situation paradoxale où des générations (nées à partir de 1955) plus qualifiées que les précédentes connaissent une diminution du rapport ascendants/descendants, voire le déclassement.
- La démocratisation de l'accès au diplôme n'empêche pas le maintien d'inégalités que l'on peut associer aux différences de **ressources et de configurations familiales**. En effet, d'après D. Merllié et O. Monso (2007), quelle que soit l'origine sociale, le rapport mobilité ascendante/déclassement est plus faible pour les personnes issues de familles nombreuses (au moins trois frères ou sœurs). Les auteurs discernent un effet taille de la fratrie sur la destinée sociale stable dans le temps.

Ils précisent que cet effet joue moins pour les individus du haut de l'échelle sociale et qu'il transite par la réussite scolaire, laquelle dépend des ressources culturelles, économiques et sociales des familles. En effet, ces ressources définissent les conditions de vie (chambre individuelle, cours particuliers, aide aux devoirs, relations familiales) des enfants. Moins les enfants sont nombreux et plus les ressources sont concentrées sur un petit nombre, ce qui peut faciliter la réussite scolaire. Aussi, la réussite scolaire et la réussite sociale résultent de multiples processus liés aux ressources et configurations familiales (voir le thème de la classe de première : [Comment la socialisation contribue-t-elle à expliquer les différences de comportement des individus ?](#)) dont les effets se cumulent, notamment la transmission intergénérationnelle du capital culturel, les modèles éducatifs ou encore l'inscription dans des réseaux familiaux.

Ressources et activités pédagogiques

Activité pédagogique 1 : En quoi une table de mobilité sociale permet-elle l'analyse de la mobilité sociale ?

Objectif : Comprendre les utilisations d'une table de mobilité sociale et les résultats qu'elle permet d'obtenir

Étapes et ressources préconisées

1. Sur les utilisations

La table de mobilité brute de 2014-2015 permet de comprendre les principes de construction et de procéder aux calculs relevant de la mobilité observée et de la fluidité sociale.

2. Sur les résultats

L'utilisation des publications de l'INSEE de 2019 permet de mettre en évidence les principaux résultats sur la mobilité sociale et son évolution de long terme.

On peut notamment se référer aux documents suivants :

- Collet, M., Pénicaut, É. (2019), [En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable](#), INSEE Première, n° 1739, paru le 27/02/2019.
- Collet, M., Pénicaut, É. (2019), [La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015](#), France, portrait social, INSEE Références, paru le 19/11/2019.

Activité pédagogique 2 : Comment prendre en compte les limites des tables de mobilité sociale ?

Objectif : Comprendre que les limites des analyses de la mobilité sociale ont une portée heuristique

Étapes et ressources préconisées

1. Sur l'évolution de la catégorisation des groupes socioprofessionnels

On peut comparer l'ancienne typologie valant jusqu'à l'enquête FQP de 2014-2015 avec celle proposée depuis par l'INSEE (2017 ou 2019), puis on justifie cette évolution méthodologique.

On pourra se référer aux documents suivants :

- Collet, M., Pénicaud, É. (2019), [*En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable*](#), INSEE Première, n° 1739, paru le 27/02/2019.
- Collet, M., Pénicaud, É. (2019), [*La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015*](#), France, portrait social, INSEE Références, paru le 19/11/2019.
- Razafindranovona, T. (2017), [*Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père*](#), INSEE Première, n° 1659, paru le 12/07/2017.

2. Sur le recours à l'analyse de la mobilité ressentie en complément des analyses de la mobilité observée

Les résultats de la mobilité ressentie sont conformes le plus souvent avec ceux de la mobilité observée. Par contre, des points de discordance sont significatifs des limites des analyses de la mobilité observée. Ils portent, en particulier, sur le sentiment de déclassement social qui concerne tous les milieux sociaux en dépit de situations objectives de reproduction sociale.

On peut se référer particulièrement au document suivant :

- Razafindranovona, T. (2017), [*Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père*](#), INSEE Première, n° 1659, paru le 12/07/2017.

Bibliographie et sitographie indicatives

- Chauvel, L. (2006), [*Les nouvelles générations face à la panne prolongée de l'ascenseur social*](#), Revue de l'OFCE, n° 96, p. 35-50.
- Collet, M., Pénicaud, É. (2019), [*En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable*](#), INSEE Première, n° 1739, paru le 27/02/2019.
Article relativement court qui fournit des contenus essentiels sur l'évolution de la mobilité observée entre 1977 et 2015.
- Collet, M., Pénicaud, É. (2019), [*La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015*](#), France, portrait social, INSEE Références, paru le 19/11/2019.
Article qui fait un état des lieux complet de la mobilité sociale et de son évolution depuis 1977 sur la base des enquêtes FQP.
- Huguée, C. (2016), *Les sciences sociales face à la mobilité sociale. Les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux entre générations*, Politix, n° 114.
La première partie de l'article porte une analyse critique de la thèse du déclassement des personnes nées entre 1974 et 1976 soutenue par Louis Chauvel. Les informations utilisées par Cédric Huguée proviennent de l'enquête emploi de 2014 et convergent avec les résultats de l'INSEE publiés en 2019.
- Merllié, D. et Prévot, J. (1997), *La mobilité sociale*, La Découverte, Collection Repères.
- Merllié, D. (2019), *La mobilité sociale* in Chauvel, L., Lambert, A., Merllié, D. & Milewski, F. (2019), *Les mutations de la société française: Les grandes questions économiques et sociales II*, La Découverte, Collection Repères.
Le chapitre écrit par D. Merllié propose une analyse aisément accessible des principaux questionnements sur la mobilité sociale. On y trouve aussi les tables brutes de mobilité pour les hommes et pour les femmes élaborées à partir de l'enquête FQP de 2014-2015.
- Merllié, D. et Monso, O. (2007), *La destinée sociale varie avec le nombre de frères et de sœurs*, France, portrait social, INSEE Références, pp. 135-153.
Des tables de mobilité sont élaborées qui prennent en compte la taille des fratries. Il ressort de l'étude un effet taille de la configuration familiale, durable et cumulatif, sur la destinée sociale. L'explicitation de l'effet taille conduit à admettre que la diminution des ressources par tête nuit à la réussite scolaire.
- Peugny, C. (2007), [*Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960*](#), Économie et Statistique, n° 410, pp. 23-39.
Article qui développe la thèse du déclassement sur la base d'une analyse cohortale, qui met en lien le déclassement avec le déclassement scolaire. Il débouche sur une interrogation sur le caractère méritocratique de notre société.
- Vallet, L.-A. (1999). *Quarante années de mobilité sociale en France. L'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents*. Revue française de sociologie, n° 40-1, pp. 5-64.
L'article justifie la substitution des notions de mobilité observée et de fluidité sociale aux notions de mobilité nette et de mobilité structurelle lors de l'analyse de la mobilité sociale.

- Vallet L.-A. (2014), *Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003*, Idées économiques et sociales, n° 175.
Article qui fait l'état des lieux sur la mobilité observée et la fluidité sociale à partir des enquêtes FQP et qui propose de nombreux résultats, notamment des *odds ratios* pour 1977, 1985, 1993 et 2003.
- Vallet, L.-A. (2017). *Mobilité entre générations et fluidité sociale en France. Le rôle de l'éducation*. Revue de l'OFCE, n° 150, pp. 27-67.
L'auteur développe une approche en termes de cohortes et montre que l'expansion de l'enseignement et sa démocratisation ont permis la hausse de la fluidité sociale et que l'importance relative de ces deux processus a varié au fil des cohortes.

Pour aller plus loin

- Chauvel, L. (2016), *La spirale du déclassement, Essai sur la société des illusions*, Seuil.
- Maurin, E. (2009), *La peur du déclassement, Une sociologie des récessions*, Seuil, Collection La république des idées.
- Peugny, C. (2013), *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Seuil, Collection La république des idées.
- Peugny, C. (2009), *Le déclassement*, Grasset.
- Sorokin, P. (1927), *Social Mobility*, Harper & Brothers, Collection Harper's social science series.
- Thélot, C. (2004), *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Hachette, Collection Pluriel (1^{re} édition 1982).